



Fiche d'inscription

VOILE

PLANCHE A VOILE

PLANCHE A VOILE BABY

MINICATAMARAN

Date de stage :

Du au

Horaires : à

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

.....

.....

.....

Tel :

Mail :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Tel :

Attestation pour les mineurs

Je soussigné(e).....

déclare que mon fils, ma fille, ma pupille, sait nager 50m départ plongé (25m pour les moins de 12ans avec le gilet) et l'autorise à toutes les activités de l'école.

J'atteste :

-qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique des sports nautiques,

-avoir pris connaissance du règlement et des consignes de sécurité et de l'information sur les assurances affichés dans les locaux de l'école.

Fait à le

SIGNATURE

Attestation pour les majeurs

Je soussigné(e)

déclare savoir nager 50m départ plongé.

J'atteste :

-ne présenter aucune contre-indication à la pratique de sports nautiques,

-avoir pris connaissance du règlement et des consignes de sécurité et de l'information sur les assurances affichés dans les locaux de l'école.

Je m'engage, sauf cas de force majeure, à suivre la totalité du stage et à participer à toutes les activités.

Fait à le

SIGNATURE

Acompte 25%

En cas d'annulation de votre part, nous conservons le montant de l'acompte versé à la réservation.

En cas d'annulation de notre part, pour raison de force majeure, l'acompte est remboursé.

Pour toute réservation faite moins de 15 jours avant le début du stage, celui-ci est dû en totalité.

Le prix du stage est forfaitaire, les arrivées tardives, les départs prématurés ou les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage, sauf cas de force majeure, à suivre la totalité du stage et à participer à toutes les activités. Par mauvais temps, les cours sont assurés.

ARRÊTE DU 09 FEVRIER 98 RELATIF AUX GARANTIES D'ENCADREMENT DE TECHNIQUE ET DE SECURITE

Les personnes mineures doivent être porteuses d'une autorisation de leurs parents ou de la personne assurant leur tutelle pour pratiquer les activités.

Les pratiquants majeurs et les représentants légaux pour leurs enfants mineurs attestent de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25 mètres pour les moins de seize ans, et à plonger et à nager au moins 50 mètres à partir de seize ans. Ils peuvent présenter un certificat d'une autorité qualifiée. A défaut d'attestation, le pratiquant peut être soumis à un test correspondant aux conditions de sa pratique. Il s'agit d'un parcours, réalisé avec une brassière lorsqu'il y a lieu, visant à vérifier l'absence de réaction de panique du pratiquant. Ce parcours comprend au minimum une immersion complète à partir d'une embarcation ou d'un ponton, suivie de 20 mètres de propulsion, et un rétablissement sur un ponton ou une embarcation.

Les pratiquants, même occasionnels, sont informés sur les capacités requises pour la pratique de l'activité dans laquelle ils s'engagent.

CONSIGNES DE SECURITE

Sous peine d'exclusion, les stagiaires sont invités à se conformer aux règles de sécurités suivantes :

CONSIGNES GENERALES

- Respecter les zones de navigation (drapeaux, plans, ou consignes du moniteur selon le cas)
- Les stagiaires doivent savoir nager, ou satisfaire au teste de natation
- L'utilisation du matériel nautique ne s'effectue qu'à l'intérieur d'activités organisées et sous la responsabilité et l'autorité de l'encadrement de chaque groupe
- Le port de chaussures est obligatoire (sauf surf)
- Les stagiaires ne doivent pas présenter de contre-indication médicale
- Tout problèmes (asthme, épilepsie, diabète ...) doit être signalé
- Les embarquements ne sont tolérés que sous réserve d'une tenue vestimentaire adaptée à la navigation : ciré, chaussures ...
- Le port de la brassière capelée est obligatoire (sauf surf)
- L'embarquement et le retour à terre ne s'effectuent qu'avec l'accord du moniteur responsable du groupe
- Respecter le périmètre de navigation imposé par le moniteur
- Respecter les règles de priorités générales et particulières
- La baignade à partir des bateaux est interdite, en cas de chavirage, rester accroché au bateau, redresser le bateau lorsque les conditions météo viennent à se dégrader, et dans tous les cas se conformer aux consignes de sécurité du moniteur.